

Les jeunes au bûcher

C'est immanquable. Chaque fois qu'un jeune est impliqué dans un accident de la route, des voix se font entendre pour qu'on serre la vis. Elles accusent les jeunes hommes d'être des fous dangereux alimentés par un trop-plein de testostérone. Leurs réactions ne seraient-elles pas plutôt l'indice d'une société vieillissante de plus en plus intolérante envers ses jeunes ?

Les médias se régalaient depuis une semaine de l'accident qui a coûté la vie à une fillette de trois ans à Vaudreuil-Dorion, Bianca Leduc (ses funérailles ont été célébrées cet après-midi). C'est un accident tragique résultant vraisemblablement du manque de maturité de deux jeunes conducteurs (âgés de 17 et 18 ans). Pour ça, en plus d'hériter d'un casier judiciaire (conduite dangereuse causant la mort), ils en seront marqués pour le reste de leur vie.

Que ces deux jeunes chauffards soient entièrement responsables de l'accident, ça n'en fait pas un argument pour mater les jeunes conducteurs en modifiant en profondeur la Loi de l'assurance automobile du Québec. C'est pourtant ce que réclame une meute de monocles et de matantes. L'âge pour obtenir un permis de conduire devrait passer de 16 à 21 ans, comme dans certains États américains, a-t-on entendu

Les jeunes au bûcher *(suite)*

dire. Certains proposent aussi des sanctions plus sévères pour les jeunes coupables d'une infraction au code de la route.

À les entendre, on serait porté à conclure que seuls les jeunes représentent un
20 danger sur la route. Ce n'est pas vraiment le cas :

- Combien de gens entre 40 et 60 ans conduisent en état d'ébriété ?
- Se comportent agressivement au volant ?
- Combien de personnes âgées conduisent (souvent d'immenses bagnoles, avez-vous remarqué ?) alors qu'elles ne voient plus bien ou entendent mal ?

25 Quelques statistiques puisées dans le rapport annuel 2006 de la SAAQ :

- le nombre de décès sur les routes a augmenté en 2006, principalement chez les personnes de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans (31 décès de plus qu'en 2005);
- les 16 à 24 ans sont responsables de 19,4 % des infractions au Code criminel liées à l'utilisation d'un véhicule contre 53,5 % pour les 25 à 44 ans.

30 Les statistiques ne disent pas tout, on le sait. Elles permettent toutefois de réaliser que les jeunes conducteurs ne sont pas les seuls qu'on doit surveiller sur les routes.

Michel LALIBERTÉ, « Les jeunes au bûcher », *La Voix de l'Est*, 7 novembre 2007, p. 50.